

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |                            |   |                                     |
|--|----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>La Garderie les Débrouillard(e)s de Val D'Amour INC.          | Numéro de permis<br>815003 | Date d'inspection<br>Le 08 mars 2019                |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Garderie les Débrouillards(es) Inc.                        |                            | Numéro de téléphone<br>(506) 753-3596               |                                     |
| Adresse<br>1 rue de l'Ecole Val-D'Amour NB E3N 5E1                                   |                            |   |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Pascale Dumont-Levesque |                            | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                                 | Règlement                  | Date limite pour être conforme                      | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

La garderie rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des activités quotidiennes (discussion des activités qui ont été planifiés la semaine passée.), du matériels et des équipements de jeu intérieur, des médicaments et des fiches d'administration.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 mars 2019

Date

original signé par

Stéphanie Bernatchez

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 mars 2019

Date